

Arrêtés fédéraux urgents

Référendum facultatif

(Délai référendaire: 24 mars 1997)

L'Assemblée fédérale a adopté, le 13 décembre 1996, les arrêtés fédéraux urgents ci-après:

Arrêté fédéral concernant les recherches historiques et juridiques sur le sort des avoirs ayant abouti en Suisse à la suite de l'avènement du régime national-socialiste

Arrêté fédéral sur la suppression temporaire de la contribution versée par la Confédération à l'AVS pour le financement de la retraite anticipée

Arrêté fédéral sur le financement de l'assurance-chômage

Arrêté fédéral sur le blocage et la libération des crédits dans le budget de la Confédération suisse (Arrêté sur le blocage des crédits, ABC)

Arrêté fédéral concernant des mesures temporaires urgentes destinées à combattre l'ESB dans le cheptel bovin suisse

Ces arrêtés sont sujet au référendum facultatif conformément à l'article 89^{bis}, 2^e alinéa, de la constitution. Le délai référendaire expire le 24 mars 1997.

Le texte de ces arrêtés est publié dans le Recueil officiel des lois fédérales RO 1996 3487, 3441, 3459 et 3485).

24 décembre 1996

Chancellerie fédérale

N38938

Arrêtés fédéraux urgents

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1996
Année	
Anno	
Band	5
Volume	
Volume	
Heft	51
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	24.12.1996
Date	
Data	
Seite	999-999
Page	
Pagina	
Ref. No	10 108 864

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.
Le document a été digitalisé par les. Archives Fédérales Suisses.
Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.